

Les vœux du Maire

En ce début d'année 2022 c'est avec plaisir que Monsieur le Maire et son Conseil Municipal vous adressent leurs vœux les plus chaleureux de bonne santé, d'espoir et de réussite.

Malgré les difficultés générées par la pandémie nous souhaitons à tous nos administrés que la vie sociale reprenne son cours normal.

Cette situation inédite ne doit pas nous empêcher d'œuvrer ensemble pour réaliser les projets en cours et imaginer les actions à venir.

Sommaire

Page 1 :

- Concours de fleurissement
- Lumières de Noël

Page 2 :

- Départ à la retraite
- Secrétariat

Pages 3 et 4 :

- Travaux de voirie
- Déneigement

Page 5 :

- Travaux du logement

Page 6

- Acquisition du logement
- Lotissement du Pré Rondon
- Passe-temps

Page 7 :

- Zone artisanale de la Dinotte
- Tri et recyclage

Recensement militaire

Tout jeune français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...)

Cette démarche se fait à la mairie.



Horaires d'accueil physique et téléphonique de la Mairie

Lundi : 8h30-12h et 13h30-17h

Mardi : 8h30-12h

Mercredi : 8h30-12h et 13h30-17h

Jeudi : 8h30-12h

Vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

Concours de fleurissement

Après une année sabbatique en 2020 et malgré un contexte sanitaire toujours perturbé, les plus courageux se sont inscrits au concours et remis à l'ouvrage.

Le 18 décembre 2021, Monsieur le Maire en présence de plusieurs conseillers a reçu les gagnants. Il les a remercié pour l'embellissement réalisé et a annoncé les résultats :

- ♦ 1er prix ex-aecquo : Madame Honorine LAJARRIGE
Monsieur Pierre CHAUVET
- ♦ 2ème prix : Madame Marie-Hélène SERRE
- ♦ 3ème prix : Madame Raymonde COLON
Madame Claire CHAMBON
- ♦ Prix "Coup de Coeur" : Madame Denise BARRIER



Les lauréats ont reçu des bons d'achats se rapportant au fleurissement et travaux jardiniers.

Un candidat n'a pas été retenu car le fleurissement était insuffisant. Nous souhaitons qu'il puisse concourir à nouveau dans de meilleures conditions.

Le concours de fleurissement sera renouvelé en 2022 et nous invitons les habitants des cités, villages et du bourg à rejoindre l'équipe 2021 pour confirmer l'élan impulsé par les actuels pionniers.

Les lumières de Noël

A Noël, plusieurs maisons et jardins offraient généreusement aux regards des décors lumineux et superbes.

Nous remercions vivement ces personnes qui ont créé et installé avec talent les illuminations en extérieur.

Nous espérons qu'ils seront rejoints dans cette initiative par d'autres habitants.



Départ à la retraite

Le 31 juillet, s'est tenu le pot de départ de Maryse BLANCHEFLEUR, entourée de sa famille, ses proches et du Conseil Municipal.

Moment d'émotion sur le rappel des 25 années de service, pendant lesquelles elle a tissé des liens étroits avec les habitants et les élus.

Monsieur le Maire l'a remerciée pour le travail accompli avec sérieux et dévouement très appréciés, puis a invité l'assemblée à partager un verre dans la convivialité.



Secrétariat

Madame Laetitia LAVERGNE, remplaçante titulaire, a démissionné dès le 6 octobre, pour des raisons familiales l'entraînant à déménager dans un autre département.

L'intérim a été assuré par Madame Delphine FLAMME jusqu'à l'installation de la nouvelle secrétaire, Madame Léa CHAMBON à partir de janvier.

Léa CHAMBON est originaire de Mauriac.

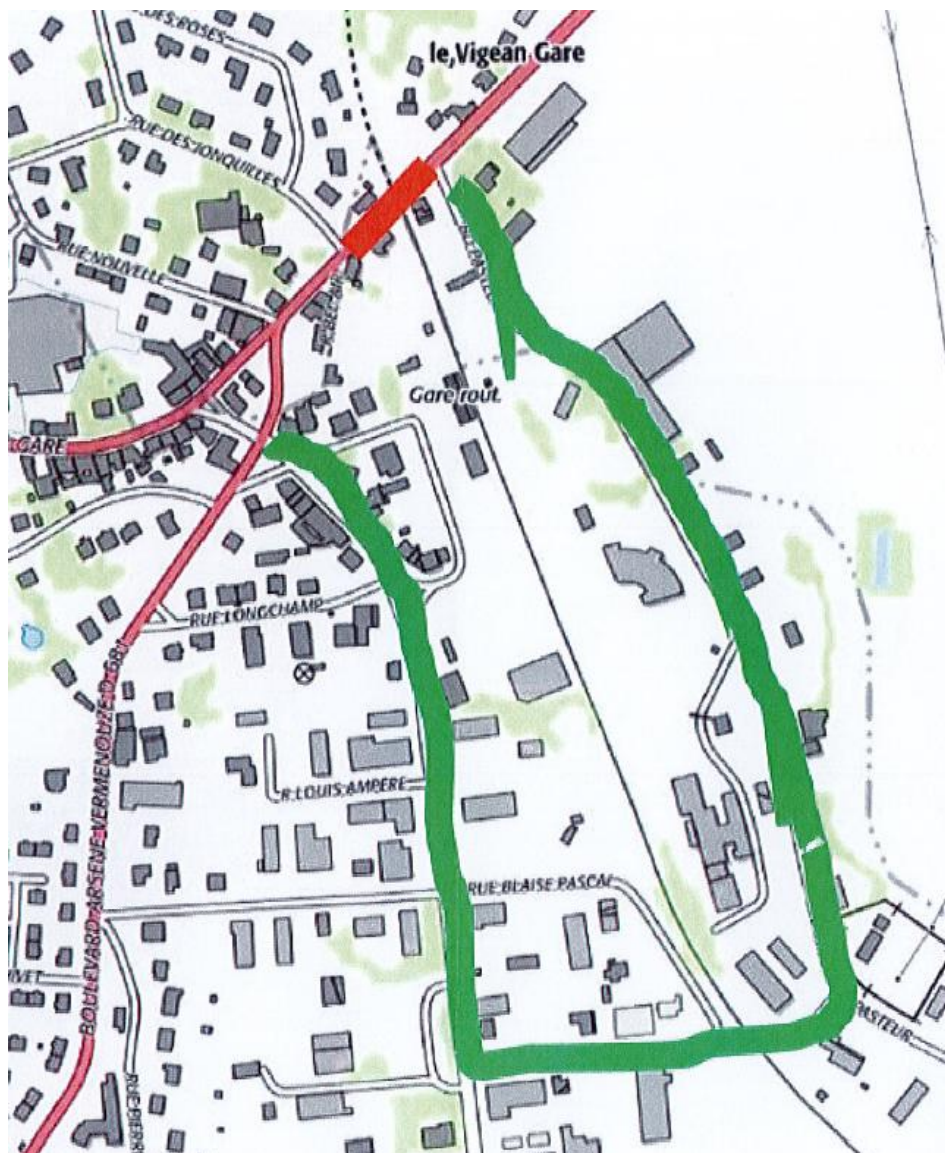
Nous lui souhaitons la bienvenue.

Travaux de voirie

Nous attendons toujours le début des travaux :

- **Village d'Encharmes** : ruisseau de la gane, où l'accès à la Voie Verte nécessite un aménagement
- **La D678** : Il reste l'installation des lampadaires après l'enfouissement des réseaux
- **Rue des roses** : La réunion des riverains s'est tenu le 19 octobre et le début des travaux devait suivre. Les conditions sanitaires affectent le respect des délais auxquelles s'ajoutent des retards successifs dans le cheminement administratif, notamment les coordinations des arrêtés de circulation pris par les communes du Vigean et de Mauriac et le Département. Nous espérons maintenant un démarrage dans le 1er trimestre .

La route de Clermont-Ferrand sera coupée une quinzaine de jours et la circulation se fera par le Boulevard Pasteur, direction la déchetterie, et l'Avenue Augustin Chauvet.



D'autres projets se profilent :

- **Place de l'Eglise** : Devant l'Eglise, sur le côté de l'Eglise et du tilleul, ainsi que l'accès à la Mairie (mises aux normes) et la cour de la Mairie.

Ce projet est en cours d'étude bien avancée et doit commencer en 2022 pour bénéficier de subventions.

- **Nouvelle cantine scolaire** : Le manque de place dans l'actuelle cantine est de plus en plus gênant malgré les modifications apportées pour y remédier.
Le nouveau bâtiment jouxtera l'école et abritera la cuisine et dépendances, la salle de restauration. Elle pourra accueillir environ 80 élèves.
L'architecte en charge de ce projet est Monsieur Colin Pavoni, assisté d'un bureau d'études.
Nous sommes à la phase de conception et le conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à demander les subventions pour ce chantier.

Déneigement

Lors des chutes de neige importantes, il est impossible de dégager les nombreux villages et voies communales dans un délai assez court.

Pour ce faire, nous souhaitons recourir à des aides ponctuelles, venant de la part d'agriculteurs.



Le but est de désigner des personnes intervenant dans un secteur défini moyennant rémunération, pour assurer le déneigement.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez prendre contact avec Monsieur le Maire au 04.71.68.04.37

Travaux du logement

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

Pour mémoire, cet organisme aide les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs à définir et organiser les travaux, recueillir les aides et les subventions possibles, pour le logement principal et logements locatifs.

Cela concerne les travaux de :

- Amélioration de la performance énergétique ;
- Adoption du logement au vieillissement et handicap ;
- Travaux de sécurité et de salubrité ;
- Réhabilitation des logements dégradés.

L'ANAH mobilise les subventions par le compte du demandeur.

Une aide peut être apportée pour la partie administrative, technique et financière lorsque le demandeur rencontre des difficultés particulières.

Lors du 1er contact, le demandeur doit se présenter avec son avis d'imposition, la taxe foncière et un RIB.

**Prendre contact auprès de OC'TEHA : Mr Julien COMTE - 07.88.91.90.87
04.71.45.62.12**

Service FAIRE

Pour tous propriétaires ou locataires, il existe d'autres dispositifs accessibles :

- Ma Prime Rénov' ;
- TVA à 5.50 % (logements achevés depuis plus de 2 ans) ;
- Fournisseurs d'énergie (EDF, ENGIE, Total)

Le service FAIRE vous guide dans les recherches et les demandes d'aides mobilisable pour réaliser les travaux de rénovation énergétique.

Contacts : 0 808 800 700 ou www.faire.fr

Au 1er janvier 2022, un guichet unique de la Rénovation Énergétique regroupe l'ensemble des espaces de conseils, dont FAIRE et ANAH.

Contacts :

Téléphone : 0 808 800 700

Site internet : www.france-renov.gouv.fr

France Rénov' prévoit l'installation de points de rencontre et d'informations auprès des citoyens
(≈ 450 espaces sont prévus en France)

Acquisition du logement

Si vous projetez d'acheter votre logement principal, vous pouvez peut-être bénéficier d'une « aide Primo-Accédant ».

Cela concerne seulement :

- Une première acquisition
- Ce logement sera votre résidence principale
- La demande d'aide doit être présentée **avant l'achat du bien**

Vous pouvez solliciter le soutien de l' ANAH pour préparer et réaliser cette démarche.

**Prendre contact auprès de OC'TEHA : Mr Julien COMTE - 07.88.91.90.87
04.71.45.62.12**

Lotissement du Pré Rondon

Une seconde habitation est en cours de construction.



Les passe-temps

Si vous souhaitez vous distraire et pratiquer une activité, vous pouvez profiter des animations qui se tiennent chaque semaine :

- À la grange :
 - ▶ **Gymnastique douce et adaptée** : le mercredi de 15h45 à 17h00
 - ▶ **Danse de salon** : le jeudi dès 18h30
 - ▶ **École de danse**, portée par la Communauté de Communes, cours de danse classique et urbaine, tous niveaux : calendrier hebdomadaire à consulter sur place
 - ▶ **Théâtre Y'a Le Feu Aux Planches "YAFALP IMPRO"** : le vendredi de 17h00 à 19h00
- À la Maison des Associations :
 - ▶ Le **club du Labiou** reçoit les personnes retraitées, tous les mardi dès 14h00. Au programme, belote, jeux de sociétés et collation.

Zone Artisanale de la Dinotte II

L'aménagement de la zone artisanale de la Dinotte II a débuté.
Ces travaux sont à la charge de la communauté de Communes du Pays de Mauriac.
30 000 m² de terrains sont à vendre au prix de 14,90 € le mètre carré.



Tri et recyclage

Nous connaissons depuis longtemps des containers de tri où nous apportons papiers, verres, emballages.

Ils sont appelés P.A.V., Point d'Apport Volontaire, avec un bandeau vert, jaune ou bleu.

Nous avons déjà nos habitudes mais le tri évolue et se précise. La plaquette jointe vous indique les directives en cours.

(Annexe 1)

D'autres déchets concernant les flacons et les emballages de bricolage, jardinage, entretien de maison et voiture doivent être rapportés en déchetterie.

(Annexe 2)

Les cartons doivent aussi être remis en déchetterie après avoir été mis à plat sans agrafe, ni adhésif, secs et sans souillure.

Annexe 1 :

Ne jetons pas l'argent à la poubelle !
Apportons les déchets aux Points d'Apport Volontaire (PAV).

Le bonheur est dans le tri

EMBALLAGES



VERRE



PAPIERS



Papier : nouvelles consignes !
Ajoutons maintenant : enveloppes, livres,
cahiers, courriers, lettres, catalogues.

Interdit dans le tri



Compostons
les !



Où vont les déchets ? Dans un centre de tri où ils sont compressés en gros cubes pour être transformés en nouveaux objets.

Annexe 2 :

DÉCHETS SPÉCIFIQUES : LE BON GESTE, C'EST ALLER EN DÉCHETTERIE

Déchets des produits d'entretien véhicule



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

Déchets des produits d'entretien piscine



Chlore, désinfectants de piscine.

Déchets des produits de bricolage et décoration



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.



Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive.



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

Déchets des produits spéciaux d'entretien maison



Déboucheur canalisations, ammoniac, soude, eau oxygénée, acides, eau oxygénée, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

Déchets des produits du jardinage



Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.

Tous les déchets issus de ces produits nécessitent une collecte et un traitement spécifique, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu.
Ne polluons plus les poubelles, rapportons nos déchets spécifiques en déchetterie.